

N° : 2026_04_13_40

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 005-210500617-20260413-2026_04_13_40-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/04/2026
DATE DE L’AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/04/2026

OBJET :

Le Quattro : Conseil d'exploitation - Désignation des représentants

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

À la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 15 et 22 mars 2026, il doit être procédé à la désignation des représentants de la Ville de Gap au sein du Conseil d'Exploitation du Quattro.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par délibération le 18 avril 2008, le Conseil Municipal a approuvé les statuts de la régie du Quattro.

Les statuts de la régie prévoient :

1. L'exploitation du Quattro sous forme de service public industriel et commercial. La régie a pour objectif d'être un pôle de cohérence et d'innovation de la politique culturelle et du développement économique et social d'un territoire élargi grâce à l'accueil au sein de cette salle culturelle de :

- Spectacles à destination d'un large public,
- Spectacles spécifiquement orientés sur les Arts de la Rue et le cirque contemporain,
- Concerts «Musiques Actuelles»,
- Manifestations associatives,
- Manifestations à vocation plus commerciales comme des colloques, expositions, salons...,
- Cette liste n'est pas exhaustive.

2. Les compétences du Conseil d'Exploitation et celles du Conseil Municipal,

3. L'organisation administrative de la régie avec la création d'un Conseil d'Exploitation :

- L'article 4 précise que la Ville de Gap est membre de droit, le Conseil d'Exploitation est composé de sept membres désignés parmi les Conseillers Municipaux et de six membres parmi des personnalités qualifiées représentatives du monde culturel, associatif, économique et institutionnel.

4. L'organisation financière de la régie.

Décision :

Il est proposé de nommer 7 membres titulaires représentant la Ville de Gap :

M. le Maire propose les candidatures de :

- Mme Delphine ROLLAND
- M. Georges MUNOZ
- M. Claude BOUTRON
- Mme Elodie BRUTINEL LARDIER

- Mme Isabelle CAMBOS
- Mme Claudie BOYER
- M. Jean-Jacques ROSTAN

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Les membres du Quattro - Conseil d'Exploitation sont donc les suivants :

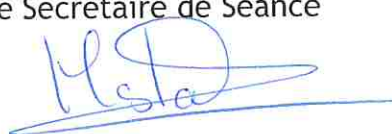
1. Mme Delphine ROLLAND
2. M. Georges MUNOZ
3. M. Claude BOUTRON
4. Mme Elodie BRUTINEL LARDIER
5. Mme Isabelle CAMBOS
6. Mme Claudie BOYER
7. M. Jean-Jacques ROSTAN

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026
Affiché ou publié le : 20 AVR 2026